Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20260629-DEL202646-DE

DEPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

EDERN

Date de convocation
23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation :
23 Juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 19

DEL-2026-46

OBJET

Adhésion au groupement de commande défense incendie proposée par QBO

VOTE
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, Maire

Etaient présents : Solenn CŒUR – LE MEUR, Pierre-Yves CHOSSEC, Stéphanie CORRE, Jean-Paul COZIEN, Dominique DILOSQUET, Pierre-Alain FEREC, Camille GUILLOUX, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Samuel LARDEUX, Cyrille LE GUEN, Daniel MAZE, Andrée PAUGAM, Alain QUEAU, Patrice RANNOU, Christelle TREUT

Étaient absentes et représentées : Sandra BOUCHER et Maryline RIVIERE

Secrétaire de Séance : Dominique DILOSQUET

Les art. L2212-32, L2321-2, L225-1 et 2 et R2225-7 du CGCT prévoient que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) relève de la compétence de chaque commune. A ce titre, la commune est responsable de la création, de l'aménagement et de la gestion des points d'eau. Elle en assure la maintenance, afin de garantir leur capacité opérationnelle, ainsi que le maintien de leur accessibilité, de leur numérotation et de leur signalisation.

Par ailleurs, le Règlement Départemental de DECI impose notamment un contrôle triennal des hydrants, et l'information du SDIS en cas de création ou d'indisponibilité d'hydrants.

Afin de faciliter l'exercice de cette compétence, un groupement de commandes porté par QBO réunissant 6 communes de QBO a été constitué en 2022.

Dans ce cadre QBO prévoit de lancer un appel d'offre permettant à partir de début 2027, de couvrir l'essentiel des prestations de contrôles sur poteaux et bouches incendie, ainsi que sur les travaux courants de création, déplacement ou maintenance des ces hydrants et de leur signalisation.

Il est proposé aux élus d'Edern d'accepter de faire partie du groupement.

Le Conseil municipal décide :

- **Accepter d'adhésion au groupement de commande Défense Incendie porté par QBO**
- **Autorise Mr Le Maire à signer les documents afférents.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul COZIEN

MAIRIE D'EDERN (FINISTÈRE)